



JEUNESSE ET ENTREPRISES

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

4 rue Léo Delibes – 75116 PARIS

SIREN : 344 664 917

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

Opinion.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association JEUNESSE ET ENTREPRISES relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations.

En application des articles L823-9 et R823-7 du Code de Commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à vote connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

SJ

La note 5 – « Comptabilisation des subventions reçues » de l'annexe expose les modalités du traitement comptable des subventions dont certaines peuvent concerner plusieurs exercices ou être versées en plusieurs fois. Nos travaux ont consisté à vérifier l'application de ces modalités ainsi que les calculs qui en découlent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

ST

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

ST

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roissy en France
Le 8 novembre 2024

Le Commissaire aux comptes
SAS SECMER



Sophie JOBERT

ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES

BILAN 2023

(en €URO)

ACTIF	2023			2022	PASSIF	2023	2022
	Brut	Amortis. & Dépréciations	Net	Net			
IMMOBILISATIONS					FONDS PROPRES		
<u>INCORPORELLES</u>					<u>RÉSERVES (Membres Fondateurs)</u>	944 269	944 269
Marque A.J.E.	1 037	1 037	-	-	<u>REPORT A NOUVEAU (Créditeur)</u>	260 688	257 955
Logiciels	38 502	38 502	-	-	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	1 239	2 733
	39 539	39 539	-	-		1 206 196	1 204 957
<u>CORPORELLES</u>							
Installations & Agencements	41 404	41 272	132	366			
Autres Immobilisations Corporelles	60 045	57 157	2 888	1 449			
	101 449	98 429	3 020	1 815			
<u>FINANCIÈRES</u>							
Dépôts de garantie	10 000	-	10 000	10 000			
	10 000	-	10 000	10 000			
	150 988	137 968	13 020	11 815			
ACTIF CIRCULANT					FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES		
<u>CRÉANCES DIVERSES</u>					Fournisseurs	1 059	1 433
Produits à Recevoir	100 202	-	100 202	39 500	Fournisseurs - fnp	51 332	66 507
Etat - Remboursement à Recevoir	11 623	-	11 623	12 507	Autres dettes - Charges à payer	-	-
Débiteur/Créditeurs divers	2 378	-	2 378	1 620		52 391	67 940
	114 203	-	114 203	53 627			
<u>VMP & COMPTES A TERME</u>					<u>AUTRES</u>		
Crédit Lyonnais	200 345	-	200 345	146 858	Dettes Fiscales & Sociales	75 915	47 481
BNP-Paribas	501 482	-	501 482	421 482	Autres Dettes	9 974	10 931
Intérêts courus	2 400	-	2 400	-		85 889	58 412
	704 227	-	704 227	568 340			
<u>DISPONIBILITÉS</u>							
Crédit Lyonnais	500 331	-	500 331	603 195			
Banque BNP-Paribas	31 211	-	31 211	111 423			
Caisse	606	-	606	6			
	532 148	-	532 148	714 624			
	1 350 577	-	1 350 577	1 336 590			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	879	-	879	2 902	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	20 000	20 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 502 445	137 968	1 364 476	1 351 308	TOTAL GÉNÉRAL	1 364 476	1 351 308



COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2023

(en EUROS)

	2023	2022	Variation
SOUTIENS	244 121,73	309 122,00	- 65 000,27
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	191 000,00	183 200,00	7 800,00
TAXE APPRENTISSAGE	90 906,90	82 220,05	8 686,85
Autres Produits (Numérique/P'aje)	-	500,00	- 500,00
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	349,34	3 045,35	- 2 696,01
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	526 377,97	578 087,40	- 51 709,43
ACHATS & CHARGES EXTERNES	232 297,92	312 608,09	- 80 310,17
IMPÔTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILÉS	11 689,80	6 887,20	4 802,60
SALAIRES & CHARGES	286 123,10	243 273,60	42 849,50
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	775,74	3 139,14	- 2 363,40
AUTRES CHARGES	226,90	182,40	44,50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	531 113,46	566 090,43	- 34 976,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 4 735,49	11 996,97	- 16 732,46
PRODUITS SUR CESSIONS DE VMP	6 452,24	827,12	5 625,12
REPRISES DE PROVISIONS	7 825,16	89,20	7 735,96
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	14 277,40	916,32	13 361,08
CHARGES SUR CESSIONS DE VMP	7 870,11	2 355,44	5 514,67
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	7 825,16	- 7 825,16
IMPÔT SOCIÉTÉS (CAT)	433,00	-	433,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	8 303,11	10 180,60	- 1 877,49
RÉSULTAT FINANCIER	5 974,29	- 9 264,28	15 238,57
RÉSULTAT COURANT	1 238,80	2 732,69	- 1 493,89
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	540 655,37	579 003,72	- 38 348,35
TOTAL DES CHARGES	539 416,57	576 271,03	- 36 854,46
RÉSULTAT GÉNÉRAL	1 238,80	2 732,69	- 1 493,89



**Annexe aux comptes AJE
au 31 décembre 2023**

Le bilan totalise 1 364 476 €.

Le compte de résultat présente un bénéfice de 1 238,80 €.

Les fonds propres sont constitués de Membres fondateurs pour 944 269,21 €.
L'affectation du résultat de 2 732,69 € pour l'exercice 2022 conformément à l'Assemblée Générale du 19 septembre 2023, est affecté au compte de report à nouveau créditeur, le faisant ainsi passer à 260 687,55 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.



A. Présentation de la structure

1/ La mission de l'Association Jeunesse et Entreprises

Créée en 1986, l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE) est reconnue d'utilité publique depuis 1990.

La mission de l'association est d'accompagner les jeunes pour leur permettre de développer des compétences utiles (savoir-être, résilience, curiosité, travail en mode projet, esprit d'équipe...) à leur future insertion professionnelle et de découvrir les différents métiers de l'entreprise.

Pour conduire sa mission AJE développe une ingénierie de projets et met en place des programmes d'actions destinés à un large public - jeunes de 12 à 30 ans - qui anticipent les nouvelles tendances, tant en matière de métiers, d'organisation que de management.

AJE entretient des collaborations étroites avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (accord cadre pluriannuel) ainsi qu'avec les ministères du Travail, de la Santé et des Solidarités et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

AJE siège également dans les Comités Locaux Ecole-Entreprise (CLEE) ce qui lui permet d'adapter ses programmes aux spécificités propres à chaque bassin d'emploi.

A travers ses différents programmes d'actions, AJE a pour ambition de répondre aux enjeux d'orientation et d'insertion professionnelle tout au long du parcours scolaire, avec des actions qui visent à renforcer la confiance en soi des jeunes, les immerger dans le monde professionnel, leur permettre de découvrir et d'appréhender par eux-mêmes, les réalités de l'entreprise, ses métiers, ses enjeux, sa transformation et son fonctionnement.

Des initiatives qui participent aux politiques RSE des entreprises et qui contribuent à décrypter les attentes des jeunes vis-à-vis de l'entreprise, ainsi qu'en matière d'orientation (opération Hackathons).

Un continuum d'actions qui positionne AJE au cœur du dispositif éducatif, aux différentes étapes de l'orientation et des premiers contacts professionnels, afin d'aider les jeunes à construire leur projet professionnel, à développer leur esprit d'initiative et leur goût d'entreprendre.

En 2021, l'association a rejoint le Collectif Mentorat et s'est engagée dans le plan « 1 jeune, 1 mentor » et comptabilise quelque 1 500 binômes à fin 2023.

Un dispositif global qui participe à la construction de passerelles entre les mondes de l'éducation et de l'entreprise - particulièrement avec les filières professionnelles où les jeunes sont amenés à découvrir l'entreprise dans le cadre de leur formation (apprentissage, alternance, contrat de professionnalisation).

2/ Le Réseau Association Jeunesse et Entreprises

Pour conduire sa mission l'Association Jeunesse et Entreprises s'appuie sur une organisation en réseau, pilotée par une « tête de réseau » implantée à Paris.

La tête de réseau est constituée d'une gouvernance, très active et très impliquée, qui comprend un président et deux vice-présidents.

La gouvernance définit la stratégie globale de l'association, en lien avec les politiques publiques et les enjeux de ses partenaires.

La tête de réseau a une fonction d'impulsion, de coordination générale, elle est le garant de la cohérence des différents dispositifs déployés au sein du réseau national. Elle veille au respect des processus et à l'harmonisation des pratiques, tout en tenant compte des spécificités locales.



La tête de réseau a pour mission de :

- Mobiliser et animer son écosystème : bénévoles, institutions, entreprises, associations et partenaires,
- Concevoir et proposer des programmes d'actions visant à faire découvrir aux jeunes l'entreprise autrement, en les mettant en mode projet, en les incitant à adopter une posture entrepreneuriale,
- Fédérer, engager, former ses bénévoles,
- Développer et animer son réseau afin de permettre le déploiement territorial de la stratégie nationale
- Construire et adapter les éléments de langage, la stratégie de plaidoyer pour garantir la cohérence de la communication (dissémination auprès du réseau).

La gouvernance est soutenue dans sa mission par une équipe de 4 cheffes de projets, salariées et le cas échéant par des prestataires de service et/ou alternants.

Pour déployer la stratégie de l'association, la tête de réseau s'appuie sur des représentations territoriales qui constituent le maillage historique de l'association.

Ces représentations territoriales participent à la mise en œuvre de la stratégie à la fois à travers le déploiement d'actions nationales, mais aussi par des actions locales, grâce à une parfaite connaissance de leur écosystème local.

Ce maillage historique est complété par des référents territoriaux, qui opèrent sur un territoire plus restreint, sur des zones où il n'y a pas de représentation territoriale AJE ou qui nécessitent un renfort pour des initiatives spécifiques.

Certains de ces référents territoriaux portent une expertise, dans un secteur d'activités, sur une problématique particulière ou dans le développement d'actions expérimentales et innovantes, ce qui les amènent à élargir leur périmètre d'intervention et nécessite de leur part une plus grande disponibilité.

Les référents sont pilotés et animés par la tête de réseau.

Ce double maillage, amorcé en 2022 a été renforcé au cours de l'exercice 2023. C'est une orientation stratégique de l'association qui se poursuivra en 2024 avec le maintien d'une forte dynamique de recrutement de nouveaux bénévoles et du renforcement des moyens mis en œuvre pour leur intégration et leur accompagnement au sein du réseau.

B. Le modèle économique de l'association

L'Association Jeunesse et Entreprises reste fidèle à son modèle économique qui repose sur sa capacité à rassembler des ressources humaines bénévoles et à rechercher des soutiens financiers, auprès d'entreprises, de partenaires, des administrations publiques et collectivités territoriales, pour mener à bien son projet associatif.

L'Association Jeunesse et Entreprises bénéficie de quatre sources de financement :

- La collecte annuelle du solde de la taxe d'apprentissage, à travers une campagne de communication,
- Un soutien financier de la part d'entreprises, dont les montants sont fixés d'un commun accord avec le partenaire, en fonction du mode de collaboration prévu,
- Des demandes de subvention faites chaque année auprès des ministères, Bpifrance, régions...
- Des contributions financières accordées dans le cadre des appels à projets (ministères, fondations...)

Les représentations territoriales de l'association bénéficient également de soutiens financiers directs de la part de partenaires (entreprises locales) où dans le cadre de réponses à des appels à projets (collectivités territoriales). Des moyens financiers qui viennent renforcer la capacité d'actions de l'association dans la conduite de sa mission au service des jeunes, avec une dimension financière globale - si on raisonne sur une agrégation de tous les moyens budgétaires engagés pour la réalisation des objectifs de l'association - qui s'établit à hauteur de 800 K€.



Depuis 2021, des mentors sont venus renforcer les ressources humaines d'AJE qui comptabilisent aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire près de 600 bénévoles « mobilisables ».

La force de l'association repose également sur son réseau de partenaires constitué de 1 000 entreprises - grands groupes, ETI, PME et TPE - et de 400 établissements d'enseignement.



Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'association sont établis selon le Plan Comptable Général 1999. Seules les informations d'une importance significative sont exprimées dans cette annexe.

1 - Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023, ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2 - Faits marquants de l'exercice

Néant

3 - Immobilisations et amortissements / Provisions pour dépréciations

Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La durée d'amortissements pratiquée s'analyse comme suit :

- | | |
|--|--------|
| <input type="checkbox"/> Internet..... | 1 an |
| <input type="checkbox"/> Logiciels..... | 1 an |
| <input type="checkbox"/> Installations et agencements..... | 10 ans |
| <input type="checkbox"/> Matériel informatique..... | 3 ans |
| <input type="checkbox"/> Matériel de bureau..... | 5 ans |
| <input type="checkbox"/> Mobilier..... | 10 ans |

Les immobilisations financières sont dépréciées lorsque leur valeur réelle devient inférieure à leur valeur nette comptable.

4 - Comptabilisation du soutien des adhérents

Les montants des soutiens financiers de la part d'entreprises sont fixés d'un commun accord avec le partenaire, en fonction du mode de collaboration prévu.

Les soutiens sont comptabilisés à l'encaissement, et ceux non-encaissés au 31/12/2023, sont provisionnés en produits à recevoir.



5 - Comptabilisation des subventions reçues

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en comptabilité lors de leur notification à l'association. Pour les subventions accordées pour plusieurs exercices, il est constaté dans l'exercice en cours la quote-part des subventions correspondant à l'exercice, les produits concernant les périodes ou étapes d'attribution postérieures sont comptabilisés en produits constatés d'avance. Pour les subventions accordées, mais non encore encaissées, celles-ci sont comptabilisées en produits à recevoir.

Pour les subventions non utilisées en totalité au cours de l'exercice auquel elles se rapportent, il est constaté une charge inscrite au compte « Engagements à réaliser sur subventions attribuées » avec en contrepartie le compte « Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement » inscrit au passif du bilan, conformément aux dispositions de la nouvelle réglementation comptable. Au 31 Décembre 2023, il n'y a pas de fonds dédiés de constatés.

6 - Comptabilisation de la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage versée à l'association, est enregistrée en comptabilité lors de son encaissement. Au 31/12/2023, un montant de 28 498 € a été comptabilisé en produits à recevoir au titre du décret 2024-91 du 08 Février 2024.

Ce décret prévoit un versement exceptionnel du solde de la taxe d'apprentissage par la caisse des dépôts et consignations.

Le versement exceptionnel correspond au montant de la taxe d'apprentissage encaissé sur 2022, diminué des encaissements reçus en 2023.

7 - Dettes et créances acquises

Les dettes et les créances sont présentées en comptabilité selon le principe de l'engagement.



8 - ÉTAT DES PROVISIONS (en Euros)

LIBELLÉS	31/12/22	Augmentation	Diminution	31/12/23
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Valeurs Mobilières de Placement	7 825,16	-	7 825,16	-
TOTAL	7 825,16	-	7 825,16	-

Le portefeuille de valeurs mobilières a été soldé au 16/10/2023, pour différents placements CAT.

9 - ÉTAT DES IMMOBILISATIONS (en Euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/22	Augmentation	Diminution	31/12/23
INCORPORELLES				
Marques AJE	1 036,61	-	-	1 036,61
Logiciels Informatiques	38 502,32	-	-	38 502,32
CORPORELLES				
Agencements, Installations	41 403,95	-	-	41 403,95
Matériel de Bureau	6 517,92	1 980,00	-	8 497,92
Matériel Informatique	40 055,89	-	3 552,12	36 503,77
Mobiliers	11 491,02	-	-	11 491,02
FINANCIÈRES				
Dépôt de Garantie ⁽¹⁾	10 000,00	-	-	10 000,00
TOTAL	149 007,71	1 980,00	3 552,12	147 435,59

⁽¹⁾ Dépôt de Garantie de l'appartement du 4, Rue Léo Delibes

10 - ÉTAT DES AMORTISSEMENTS (en Euros)

AMORTISSEMENTS	31/12/22	Augmentation	Diminution	31/12/23
INCORPORELLES				
Marques AJE	1 036,61	-	-	1 036,61
Logiciels Informatiques	38 502,32	-	-	38 502,32
CORPORELLES				
Agencements, Installations	41 037,86	234,00	-	41 271,86
Matériel de Bureau	6 517,92	27,12	-	6 545,04
Matériel Informatique	35 054,37	514,62	-	35 568,99
Mobiliers	11 491,02	-	-	11 491,02
TOTAL	133 640,10	775,74	-	134 415,84



11 - DISPONIBILITES

TRESORERIE	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Crédit Lyonnais (Compte courant)	421 005,77	489 317,87	-68 312,10
Crédit Lyonnais (Compte Portefeuille) *	-	36 798,78	-36 798,78
Crédit Lyonnais (Livret A)	79 325,36	77 078,47	2 246,89
Crédit Lyonnais (CAT)	200 345,20	-	
BNP Paribas (Compte épargne) *	-	109 946,48	-109 946,48
BNP Paribas	31 210,97	1 476,49	29 734,48
BNP Paribas (CAT)	80 000,00	-	80 000,00
Caisse	605,50	5,71	599,79
Total Disponibilités	812 492,80	714 623,80	-102 476,20
Portefeuille Crédit Lyonnais *	-	146 858,38	-146 858,38
Portefeuille BNP Paribas	421 481,58	421 481,58	-
Total VMP Nettes	421 481,58	568 339,96	-146 858,38
TOTAL TRESORERIE	1 233 974,38	1 282 963,76	-48 989,38

* Les comptes Crédit Lyonnais Portefeuille 5451Q et BNP Epargne, ont été soldés en faveur de Comptes à termes (CAT).

12 - ÉCHEANCE DES CRÉANCES & DETTES

CRÉANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Immobilisations Financières (1)	10 000,00	-	10 000,00
Charges Constatées D'avance	878,96	878,96	-
État - Autres Impôts & Taxes Assimilés (2)	11 622,60	11 622,60	-
Produits à Recevoir (Détail, Page 14)	100 201,94	100 201,94	-
Débiteur Divers (Organismes sociaux)	2 378,11	2 378,11	-
TOTAL	125 081,61	115 081,61	10 000,00

(1) Les immobilisations financières, correspondent au dépôt de garantie de l'appartement du 4, rue Léo-Delibes.

(2) Ce poste concerne l'abattement de la taxe sur les salaires.

DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 an au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs & Comptes Rattachés	52 390,90	51 360,90	-	-
Personnel & Comptes Rattachés	17 316,87	17 316,87	-	-
Sécurité Sociale & Autres Organismes	56 549,29	56 549,29	-	-
État - Autres Impôts & Taxes Assimilés	2 048,73	2 048,73	-	-
Autres Dettes (Charges à payer)	9 974,39	9 974,39	-	-
TOTAL	138 280,18	137 250,18	-	-



13 - ÉTAT DES CHARGES À PAYER, PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET DES PRODUITS À RECEVOIR (en Euros)

CHARGES À PAYER	31/12/2023
FOURNISSEURS	
Charges d'exploitation	52 390,90
	52 390,90
DETTES FISCALES & SOCIALES	
Dettes sociales & fiscales	51 989,90
Congés Payés chargés	23 924,99
	75 914,89
AUTRES DETTES (Charges à Payer)	
Remboursements divers	1 701,01
A reverser aux clubs	8 273,38
	9 974,39
TOTAL	138 280,18

PRODUITS À RECEVOIR	31/12/2023
Subvention / Convention BPI France (2022/2023)	9 000,00
Subvention / Région Grand-Est	6 500,00
Taxe Apprentissage (Décret)	28 498,00
Soutien Jardin d'Arcadie	10 000,00
Soutien Jardin PRS3	10 000,00
Soutien Jardin Radiall	11 000,00
Soutien La poste (2022)	7 000,00
Soutien La poste	10 000,00
Soutien Société Mimosa	5 150,00
ASP (Aide à l'embauche)	3 000,00
Bimpli	53,94
TOTAL	100 201,94

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2023
Subvention / Convention BPI France (2023/2024)	11 000,00
Subvention DGEFP (2023/2024)	9 000,00
TOTAL	20 000,00

L'association bénéficie d'une subvention de la BPI France pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 d'un montant de 30 000 €, dont 11 000 €, imputable à 2024 et d'une subvention DGEFP, pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 d'un montant de 15 000 €, dont 9 000 € imputable en 2024 .



14 - Analyse des Produits d'Exploitation (En euros)

	Au 31/12/2023	%
Soutiens	244 121,73	46,54 %
Collecte Taxe Apprentissage	89 800,44	17,09 %
Subventions Publiques (1)	158 000,00	30,07 %
Autres Subventions	33 000,00	5,90 %
Produits Gestion Courante	349,34	0,40 %
	525 271,51	100,00%

(1) Dont 120 000 €, versés par la DJEPVA, au titre du Mentorat.

15 – Informations Sociales (en euros)

L'effectif moyen annuel à fin 2023 s'élève à 3,75 salariés.

16 – Autres Informations

Le montant des Honoraires du Commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 6 030 € TTC.

Aucun engagement hors bilan n'est recensé au 31 décembre 2023.



17 – Contributions volontaires en nature / Bénévolat

L'association a bénéficié en 2023 de contributions volontaires en nature provenant de bénévoles, qu'elle souhaite valoriser.

Cette valorisation a été déterminée en fonction des temps passés par les bénévoles pour l'ensemble des actions menées par AJE sur l'exercice concerné qu'il s'agisse d'actions de proximité ou stratégiques, d'ingénierie de projets ou de l'animation du réseau (cf présentation de la structure)

Dans le cadre de l'évaluation de la valeur du bénévolat, il a été décidé d'appliquer une méthode forfaitaire, qui ne serait pas comptabilisée, mais mentionnée dans l'annexe.

En effet, compte tenu de la contrainte que représenterait une saisie des temps pour les bénévoles mais aussi en raison de leur nombre et de leur répartition géographique, une évaluation réelle des heures de bénévolat serait difficile à mettre en œuvre avec un risque important de non-exhaustivité des heures.

La méthode d'évaluation forfaitaire est la suivante :

- Chaque action (actions stratégiques ou de proximité) a fait l'objet d'une évaluation du temps nécessaire à sa réalisation
- Le total des heures est obtenu en multipliant le temps estimé par action par le nombre d'actions réalisées au cours de l'exercice concerné
- Chacune des heures passées par les bénévoles AJE est valorisée à hauteur de 50 €

Le tableau ci-dessous est une évaluation globale, ventilée par type d'action, du temps passé au titre de l'année 2023, soit 23 259 heures, représentant une contribution volontaire en nature de 1 162 950 €.

Actions	Nombre d'heures de bénévoles	Valorisation des heures bénévoles
Actions stratégiques	18 221	911 050 €
Actions de proximité	5 038	251 900 €
TOTAL	23 259	1 162 950 €

Rappel 2022	22 904	1 145 200 €
--------------------	---------------	--------------------



DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			
<i>(en EUROS)</i>			
	2023	2022	Variation
SOUTIENS	244 121,73	309 122,00	- 65 000,27
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	191 000,00	183 200,00	7 800,00
Subventions Publiques DGEFP	15 000,00	10 500,00	4 500,00
Autres subventions publiques	143 000,00	142 700,00	300,00
Autres subventions	3 000,00	-	3 000,00
Subvention BPI France	30 000,00	30 000,00	-
VERSEMENTS TAXE APPRENTISSAGE	89 800,44	89 799,89	0,55
Aides & Actions	1 106,46	- 7 579,84	8 686,30
AUTRES PRODUITS	349,34	3 545,35	- 3 196,01
Autres Produits (Numérique /P'AJE)	-	500,00	- 500,00
Produits Divers Gestion Courante	349,34	3 045,35	- 2 696,01
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	526 377,97	578 087,40	- 51 709,43

DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION			
<i>(en EUROS)</i>			
	2023	2022	Variation
ACHATS & CHARGES EXTERNES	232 297,92	312 608,09	- 80 310,17
Fournitures Administratives & Petit Équipement, EDF/GDF	3 252,26	3 219,36	32,90
Locations & Assurances	96 353,97	91 828,62	4 525,35
Entretien-Réparation	7 336,37	55 773,50	- 48 437,13
Impressions, Documentations	4 257,17	3 551,94	705,23
Honoraires & Prestations	76 842,08	110 482,82	- 33 640,74
Affranchissements, Téléphone, Fax	4 427,65	10 517,95	- 6 090,30
Voyages & Déplacements	32 410,67	29 856,95	2 553,72
Divers (Cotisations, Dons, Frais Bancaires...)	7 417,75	7 376,95	40,80
IMPÔTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILÉS	11 689,80	6 887,20	4 802,60
Autres Impôts	11 689,80	6 887,20	4 802,60
SALAIRES & CHARGES	286 123,10	243 273,60	42 849,50
Salaires & Traitements (Chq Emplois Associatif, compris)	211 907,69	171 350,62	40 557,07
Charges Sociales	72 015,15	70 531,70	1 483,45
Autres Frais de Personnel (Indemnités de Transport)	2 200,26	1 391,28	808,98
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	775,74	3 139,14	- 2 363,40
DAA Immobilisations Corporelles	775,74	3 139,14	- 2 363,40
AUTRES CHARGES	226,90	182,40	44,50
Charges diverses gestion courante	226,90	182,40	44,50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	531 113,46	566 090,43	- 34 976,97

